

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2447

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité de la délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015 avec l'article D 3664-1 du code général des collectivités territoriales

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillaud), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2447**

commission principale :	finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet :	Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise en conformité de la délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015 avec l'article D 3664-1 du code général des collectivités territoriales
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le 26 janvier 2015, le Conseil métropolitain a délibéré pour fixer les règles d'amortissement des biens présents dans son inventaire comptable.

La délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015 fixe pour chaque budget et chaque type d'immobilisation la durée de son amortissement et le compte budgétaire sur lequel s'inscrit la dotation aux amortissements s'y référant.

Suite au passage des écritures d'amortissement en 2017, des anomalies sont constatées sur la durée d'amortissement des comptes 21316, 2138, 21534, 21538 et 2186 sur le budget principal et les budgets annexes gérés en nomenclature M57.

Il en ressort la nécessité de mettre en conformité ces durées d'amortissement avec les règles énoncées dans l'article D 3664-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux règles d'amortissement applicables à la Métropole de Lyon. Ces biens initialement non amortissables doivent l'être.

La délibération du Conseil susvisée est modifiée pour les budgets gérés en nomenclature M57, soit le budget principal et les budgets annexes, opérations d'urbanisme en régie directe et restaurant administratif pour les comptes énumérés de la façon suivante :

Comptes M57	Libellé du compte	Délibération n° 2015-0109 du 26 janvier 2015		Délibération complémentaire	
		Durée d'amortissement en année	Comptes d'amortissement	Durée d'amortissement en année	Comptes d'amortissement
21316	équipements de cimetièrre	non amortissable		30	281316
2138	autres constructions	non amortissable		30	28138
21534	réseaux d'électrification	non amortissable		50	281534

		Délibération n° 2015-0109 du 26 janvier 2015		Délibération complémentaire	
Comptes M57	Libellé du compte	Durée d'amortissement en année	Comptes d'amortissement	Durée d'amortissement en année	Comptes d'amortissement
21538	autres réseaux	non amortissable		50	281538
2186	cheptel	Non amortissable		8	28186

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Modifie la délibération du Conseil n° 2015-0109 du 26 janvier 2015.

2° - Arrête, pour le budget principal et les budgets annexes, opérations d'urbanisme en régie directe et restaurant administratif gérés en nomenclature M57, les durées d'amortissement suivantes :

Comptes M57	Libellé du compte	Durée d'amortissement en année	Comptes d'amortissement
21316	équipements de cimetièrre	30	281316
2138	autres constructions	30	28138
21534	réseaux d'électrification	50	281534
21538	autres réseaux	50	281538
2186	cheptel	8	28186

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.